

Les effectifs salariés de La Réunion s'accélèrent au premier trimestre 2024

Au premier trimestre 2024, les effectifs salariés de La Réunion progressent de 0,5 % après + 0,1 % au trimestre précédent. La hausse régionale reste supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne outre-mer. Les autres Drom connaissent également des hausses de leurs effectifs.

La hausse régionale se retrouve essentiellement dans les services non marchands et les services aux entreprises. La construction et l'intérim continuent d'afficher des baisses d'effectifs, mais à un rythme moins soutenu.

Seul le nord de La Réunion connaît une baisse de ses effectifs sur le trimestre. Le recul se retrouve principalement dans l'intérim.

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 1,2 % au premier trimestre 2024. Toutes les zones d'emploi affichent des hausses de leurs SMPT sur la période.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors-intérim continue de baisser au premier trimestre. La baisse continue de se retrouver essentiellement dans les services aux entreprises. Seuls les contrats de moins d'un mois connaissent des baisses de DPAE ce trimestre.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au premier trimestre 2024

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	199 125	+ 0,5	+ 1,5
	Masse salariale (en Md€)	1,4	+ 1,7	+ 4,3
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 395	+ 1,2	+ 2,8
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,3	+ 0,3	+ 0,6
	Masse salariale (en Md€)	180,5	+ 1,8	+ 3,9
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 969	+ 1,6	+ 3,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

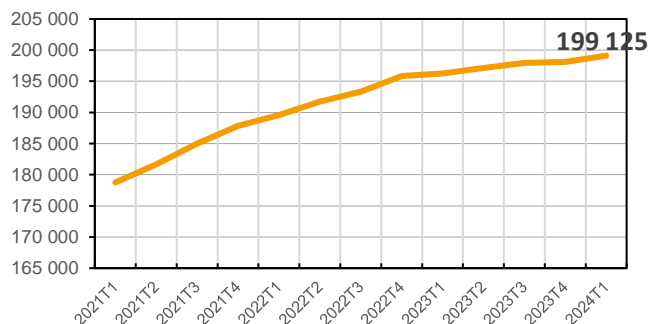


Les effectifs salariés s'accroissent au premier trimestre

Après le ralentissement du dernier trimestre 2023, les effectifs salariés s'accroissent pour atteindre 199 125 postes au premier trimestre 2024. Ils connaissent une hausse de 0,5 % (soit près de 1 000 postes supplémentaires) après + 0,1 % au dernier trimestre 2023, et après + 0,4 % au trimestre précédent.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2021



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs continuent d'être supérieurs à leur niveau d'il y a un an. En effet, ils sont désormais 1,5 % supérieurs aux effectifs du premier trimestre 2023 (contre + 1,1 % au quatrième trimestre 2023), soit près de 2 900 postes supplémentaires.

Au national, les effectifs salariés repartent à la hausse (+ 0,3 %) après le léger recul du dernier trimestre 2023 (- 0,1 %). Cette hausse trimestrielle se retrouve dans l'ensemble des régions.

En outre-mer, les effectifs salariés s'accroissent également en moyenne au premier trimestre

Les effectifs salariés de la Guadeloupe progressent au même rythme qu'au dernier trimestre 2023 : + 0,1 %. Les services non marchands y sont particulièrement dynamiques, tandis que l'industrie agroalimentaire connaît la baisse la plus marquée ce trimestre.

La Martinique affiche une hausse de 0,3 % de ses effectifs ce trimestre, après + 0,2 % au quatrième trimestre 2023. La progression est essentiellement portée par le transport et les services aux entreprises.

Les effectifs salariés de la Guyane connaissent une hausse de 1,0 % sur le trimestre, après + 0,6 % au trimestre précédent. La construction et les services aux entreprises portent essentiellement cette hausse.

Seul le nord de La Réunion affiche une baisse de ses effectifs ce trimestre

Le Nord connaît une baisse de 0,3 % au premier trimestre 2024, baisse qui se retrouve essentiellement dans l'intérim qui recule de 16,2 %.

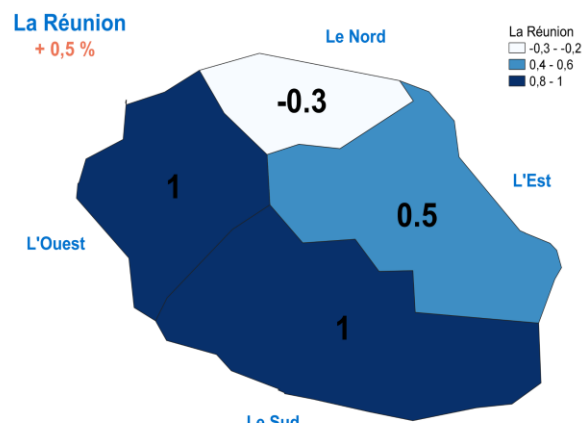
Les trois autres zones affichent toutes des hausses de leurs effectifs. Les effectifs de la zone Est progressent de 0,5 % sur le trimestre, principalement portés par les autres services (hors Hôtel-Café-Restaurant (HCR)).

Les effectifs salariés de l'ouest de La Réunion progressent de 1,0 % ce trimestre, également portés par les autres services.

Les effectifs du Sud progressent au même rythme que ceux de l'Ouest au premier trimestre 2024. En plus des autres services, le HCR et l'intérim y sont particulièrement dynamiques. La construction connaît cependant une baisse de 1,8 % de ses effectifs dans cette zone.

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 1,2 % au premier trimestre 2024

La masse salariale (1,4 milliard d'euros), soumise à cotisations sociales, s'accroît désormais au premier trimestre 2024 après les ralentissements de 2023. Elle progresse de 1,7 % après + 0,2 % et après + 0,8 % au troisième trimestre 2023. La masse salariale régionale progresse pratiquement au même rythme qu'au niveau national (+ 1,8 %). Seuls trois secteurs affichent des baisses de leurs masses salariales au premier trimestre 2024, dont l'intérim qui connaît le recul le plus marqué (- 5,9 %).

Le SMPT régional progresse de 1,2 % sur le trimestre (après + 0,2 % au dernier trimestre 2023), contre + 1,6 % au niveau national. Il s'établit désormais à 2 395 euros, contre 2 969 euros au niveau national.

Toutes les zones d'emploi de La Réunion affichent des hausses de leurs SMPT. Le Nord (avec un SMPT de 2 562 euros) affiche la plus forte hausse au premier trimestre 2024 (+ 2,0 %). L'intérim y connaît la progression la plus marquée de son SMPT (+ 14,2 %).

Le SMPT de l'Ouest (2 520 euros) connaît une hausse de 0,9 % sur le trimestre. Le SMPT de l'intérim y connaît une forte baisse (- 8,4 %).

Le sud de La Réunion (2 194 euros de SMPT) affiche une progression de 0,7 % de son SMPT sur le trimestre. L'industrie y affiche la plus forte hausse (+ 3,2 %).

Le SMPT de l'Est (2 026 euros) progresse de 0,5 % au premier trimestre 2024. La hausse se retrouve dans la plupart des secteurs.



L'accélération des effectifs se retrouve notamment dans les services non marchands et les services aux entreprises

Les effectifs salariés des services non marchands progressent de 1,5 % au premier trimestre après + 0,6 % au dernier trimestre 2023, et après + 0,9 % au troisième trimestre. Elle se retrouve essentiellement dans l'action sociale et dans les activités pour la santé humaine. La masse salariale du secteur connaît la même tendance d'accélération : + 1,2 % après + 0,6 % au quatrième trimestre 2023.

Les effectifs des services aux entreprises repartent à la hausse après la baisse du dernier trimestre 2023 : + 1,1 % après - 0,4 %. La hausse est portée principalement par les activités liées à l'emploi ainsi que les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager. La masse salariale du secteur progresse de 2,4 % après la stabilité du quatrième trimestre 2023.

L'hébergement-restauration connaît également la même tendance de reprise à la hausse de ses effectifs après la baisse du dernier trimestre 2023 : + 1,5 % après - 0,8 %. La hausse se retrouve essentiellement dans la restauration après la forte baisse du quatrième trimestre 2023. La masse salariale du secteur continue de progresser : + 1,2 % après + 1,3 % et après + 1,7 %.

Le commerce affiche une progression pratiquement au même rythme qu'au dernier trimestre 2023 : + 0,4 % après + 0,5 % et après + 0,6 % au troisième trimestre 2023. Le commerce de gros affiche notamment la progression la plus marquée, après la stabilité du dernier trimestre. La masse salariale du secteur repart à la hausse après la baisse du quatrième trimestre 2023 : + 2,0 % après - 0,6 %.

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 838	1,9	+ 1,3	+ 4,4
C1-DE	Industrie	21 120	10,6	+ 0,1	+ 0,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 379	4,2	- 0,6	+ 0,1
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	716	0,4	- 0,9	- 3,6
C4	Fabrication de matériels de transport	109	0,1	+ 2,9	+ 2,8
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 418	3,7	+ 0,4	+ 1,0
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 498	2,3	+ 1,1	+ 1,9
FZ	Construction	18 743	9,4	- 0,2	- 2,0
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	150 682	75,7	+ 0,7	+ 2,3
GZ	Commerce	36 979	18,6	+ 0,4	+ 2,5
HZ	Transports et entreposage	13 707	6,9	- 0,6	- 0,4
IZ	Hébergement et restauration	13 487	6,8	+ 1,5	+ 1,8
JZ	Information et communication	4 107	2,1	- 0,1	- 1,3
KZ	Activités financières et d'assurance	6 868	3,4	+ 0,3	+ 2,0
LZ	Activités immobilières	2 643	1,3	+ 0,0	+ 1,1
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 517	13,8	+ 1,1	+ 2,9
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	34 285	17,2	+ 1,5	+ 4,2
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	11 088	5,6	- 0,3	+ 0,5
Intérim	Intérim	4 742	2,4	- 1,6	- 9,2
TOTAL		199 125	100	+ 0,5	+ 1,5

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Deux secteurs continuent de connaître des baisses d'effectifs depuis plusieurs trimestres

Les effectifs dans la construction et l'intérim continuent de baisser mais à un rythme moins soutenu. Comme au national, la construction connaît une baisse de ses effectifs de 0,2 % sur le trimestre après - 1,1 % au dernier trimestre 2023. La masse salariale du secteur repart à la hausse après la baisse du quatrième trimestre 2023 : + 3,0 % après - 0,8 %.

L'intérim affiche une baisse de 1,6 % de ses effectifs sur le trimestre, après - 4,0 % au dernier trimestre 2023. La masse salariale du secteur connaît par ailleurs la baisse la plus marquée au premier trimestre : - 5,9 % après - 3,4 %.

Les effectifs du transport repartent à la baisse (- 0,6 %) après la hausse de 0,7 % au quatrième trimestre 2023. Elle se retrouve globalement dans toutes les activités de transport (poste et courrier, transports terrestres, etc.). Néanmoins, la masse salariale du secteur progresse pratiquement au même rythme qu'au dernier trimestre 2023 : + 1,5 % après + 1,6 %.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	21,8	1,5	+ 2,4	+ 4,2
C1-DE	Industrie	172,6	12,1	+ 2,3	+ 5,9
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	60,1	4,2	+ 2,3	+ 5,6
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,6	0,4	+ 3,5	+ 1,3
C4	Fabrication de matériels de transport	0,7	0,1	- 4,2	+ 7,0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	56,9	4,0	+ 0,9	+ 2,2
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	49,2	3,4	+ 3,9	+ 11,4
FZ	Construction	130,3	9,1	+ 3,0	+ 3,9
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 073,1	75,0	+ 1,7	+ 4,6
GZ	Commerce	254,1	17,8	+ 2,0	+ 4,4
HZ	Transports et entreposage	114,4	8,0	+ 1,5	+ 3,8
IZ	Hébergement et restauration	74,9	5,2	+ 1,2	+ 4,4
JZ	Information et communication	44,0	3,1	+ 3,6	+ 4,7
KZ	Activités financières et d'assurance	70,9	5,0	+ 0,7	+ 4,0
LZ	Activités immobilières	23,0	1,6	- 0,4	+ 3,0
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	194,6	13,6	+ 2,4	+ 5,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	235,7	16,5	+ 1,2	+ 4,8
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	61,4	4,3	+ 1,7	+ 4,3
Intérim	Intérim	32,6	2,3	- 5,9	- 10,4
TOTAL		1 430,5	100	+ 1,7	+ 4,3

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) continue de baisser au premier trimestre 2024

Le nombre de DPAE recule de 0,7 % sur le trimestre après - 2,5 % au dernier trimestre 2023. Il s'établit désormais à 56 029 déclarations.

La baisse continue de se retrouver essentiellement dans les services aux entreprises (- 3,6 %), mais est également portée par les services non marchands (- 3,9 %). A l'inverse, les industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution ainsi que l'hébergement-restauration affichent les hausses les plus marquées sur le trimestre.

La baisse de DPAE se retrouve uniquement dans les contrats de moins d'un mois. Ils reculent de 5,3 % au premier trimestre 2024. La baisse se retrouve dans la plupart des secteurs, et essentiellement dans les activités de service (aux entreprises, aux ménages et non marchands).

Les DPAE en CDD de plus d'un mois progressent de 7,8 % sur le trimestre. A l'inverse des CDD de moins d'un mois, ce sont les activités de services qui portent principalement la hausse de ce type de contrat au premier trimestre. Le commerce et l'hébergement-restauration affichent également des fortes hausses à la même période.

Le nombre de DPAE en CDI connaît une hausse de 3,3 % au premier trimestre 2024. Les DPAE dans les industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution ont pratiquement doublé sur le trimestre. Le commerce connaît cependant la plus forte baisse sur la même période (- 8,4 %).

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	976	1,7	- 0,8	- 9,3	- 3,9	+ 40,5	+ 25,6
C1-DE	Industrie	2 879	5,1	+ 6,2	- 6,2	+ 8,7	+ 12,1	+ 7,4
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	1 634	2,9	+ 0,9	- 6,2	+ 8,6	- 5,9	+ 13,3
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	58	0,1	- 2,9	- 37,4	- 7,3	+ 12,1	- 28,9
C4	Fabrication de matériels de transport	13	0,0	+ 63,1	+ 0,0	+ 0,4	+ 167,5	- 37,9
C5	Fabrication d'autres produits industriels	819	1,5	+ 0,8	- 6,1	+ 0,2	+ 6,1	- 4,3
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	354	0,6	+ 69,6	+ 6,4	+ 46,7	+ 99,8	+ 26,2
FZ	Construction	2 946	5,3	+ 1,7	- 4,5	+ 7,1	- 0,5	- 12,2
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	49 229	87,9	- 1,2	- 5,2	+ 8,3	+ 2,6	+ 1,5
GZ	Commerce	6 620	11,8	+ 0,8	+ 1,7	+ 4,4	- 8,4	- 0,6
HZ	Transports et entreposage	2 189	3,9	+ 4,7	+ 8,5	- 6,5	+ 17,6	- 2,2
IZ	Hébergement et restauration	7 724	13,8	+ 1,8	- 2,0	+ 8,7	+ 5,6	+ 4,4
JZ	Information et communication	1 259	2,2	- 0,9	- 5,8	+ 17,1	+ 32,3	+ 15,8
KZ	Activités financières et d'assurance	564	1,0	+ 1,4	- 16,8	- 4,8	+ 19,3	- 2,0
LZ	Activités immobilières	220	0,4	+ 14,0	+ 58,2	+ 8,4	+ 10,6	+ 11,8
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	15 063	26,9	- 3,6	- 5,9	+ 9,0	+ 0,8	- 4,0
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	9 350	16,7	- 3,9	- 10,1	+ 11,7	+ 0,9	+ 11,8
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	6 240	11,1	+ 0,8	- 5,9	+ 20,7	+ 13,6	- 0,8
TOTAL		56 029	100	- 0,7	- 5,3	+ 7,8	+ 3,3	+ 1,3

Source : Urssaf



Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA)).

Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.